

BEAUNE AUTOMOBILE SAS

78 ROUTE DE POMMARD - BP 125

21204 BEAUNE CEDEX

TEL : 03 80 24 35 00 FAX : 03 80 24 35 08

SIRET : 516 920 162 00026 - APE : 4511Z - TVA : FR 61 516 920 162

WWW.GROUPE-GUYOT.FR



Groupe
Guyot



RENAULT
La vie, avec passion



Ets MIEUX ENTENDRE
22 RUE D ALSACE
21200 BEAUNE

N° Client	Bon de livraison	N° Facture	Page	Date
40401		051089	1/1	21/04/2020

FACTURE

VEH.OCC. VO037097

Marque	Type de véhicule	N°immatriculation	N°de série	N°Plaque ovale	Date Livraison Véhicule	Km
RENAULT	CLIO IV	EL-989-DX	VF15RBF0A57832042		21/04/2020	21766

Date d'entrée	Type/E	Demandeur	Réceptionnaire	N° V/O	Réf. garantie

Référence - Désignation	Quantité	P.U. vente	% Remise	Prix unitaire net	T	Montant
RENAULT CLIO IV BUSINESS Clio dCi 75 Energy Business Teinte BLANC GLACIER						

Puissance administrative : 4 cv

Date 1ere mise en circulation : 28/03/2017

Kilometres : 21766

OR 12 MOIS

Vehicule vendu au prix de :

1	8075,00	
CARTE GRISE	3	204,00
TAXE DE GESTION+RED ENVOI	3	6,76
FRAIS D IMMATRICULATION	1	82,70

Base	8157,70	210,76	0,00	0,00	0,00	Total H.T.	8368,46
taxe	(1) 20,00	(3) 0,00					
T.V.A	1631,54	0,00				Total T.V.A.	1631,54
0	1	2	3	4			

Montant pièces	Montant M.O.	Petites fournitures	Divers 1	Divers 2	Net à payer
					10000,00

Client 40401
Facture 051089
Date 21/04/2020
Montant TTC 10000,00
Règlement CHEQUE
Echéance 21/04/2020

Papillon à joindre
à votre règlement

Voir nos conditions générales de réparation et de pièce de rechange au verso de l'ordre de réparation ou sur demande en concession.
Voir nos conditions générales de commercialisation des véhicules sur le bon de commande.
Conservez ce document, il vous sera demandé pour l'application de la garantie.
Clause de réserve de propriété: nous nous réservons la propriété des marchandises objets des présents débits, jusqu'à leur paiement intégral, conformément à la loi 80-335 du 12 mai 1980, T.V.A acquittée sur les débits.
Modalité de règlement: Le paiement est comptant sauf convention écrite. Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé.
En cas de retard de paiement, il sera facturé de plein droit, sans mise en demeure préalable, dès le premier jour de retard, un intérêt, par jour de retard, égal à trois fois le taux d'intérêt légal, et en application de l'article L446-1 du Code de commerce, d'une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40€.

